Image not found or type unknown

Prime de vacances convention Syntec

Par **samsuffit**, le **01/01/2017** à **21:19**

Bonjour,
Je découvre, en donnant ma démission de l'entreprise, que la convention Syntec dont elle dépend prévoit une prime de vacances. Or, je n'ai jamais entendu parler de cette prime dont il n'est pas fait mention dans mon contrat de travail et je ne l'ai bien sûr pas touchée depuis 18 mois que je fais partie de l'entreprise.
Doit-il y avoir un nombre minimum de salariés dans l'entreprise pour que cette disposition s'applique (nous ne sommes que 2 personnes en CDI) ?
Puis-je demander à toucher cette prime rétroactivement ?

Je vous remercie de votre éclairage.
Cordialement,
Sam

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés